Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :

en exercice	27
présents	21
votants	25

OBJET :

N°DCM2023-86

C.C.P.R. : Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de reconstruction du groupe scolaire de Toisinges

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST PIERRE-en-FAUCIGNY * 74 (Haute-Savoie) *

L'an deux mille vingt-trois -----
le dix-neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphane BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2022-62 du 08 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et la C.C.P.R et relative à la réhabilitation, extension et/ou reconstruction du groupe scolaire de Toisinges.

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement mené par l'Atelier Catherine BOIDEVAIX le 22 juin 2023, l'Avant Projet Sommaire, qui permet d'affiner les perspectives architecturales et fonctionnelles ainsi que les estimations financières, a été validé le 17 octobre 2023.

Cette désignation de maîtrise d'œuvre ouvre une nouvelle étape qui nécessite, en raison de l'évolution du dossier, la signature d'une nouvelle convention de représentation de maîtrise d'ouvrage pour la phase Maîtrise d'œuvre et travaux dont l'objectif est de définir les conditions de pilotage et d'organisation de la co-maîtrise d'ouvrage.
Le projet de convention joint propose que :

- La C.C.P.R. désigne la commune comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux ;
- Un COPIL et un COTECH soient mis en place, constitués des représentants respectifs de chaque collectivité, afin de définir les besoins respectifs et mutualisés de l'opération.
- Les coûts d'études et de travaux soient répartis entre chaque maître d'ouvrage selon une clé de répartition déterminée sur la base des surfaces utiles affectées à chaque compétence et des surfaces communes partagées ainsi que sur une estimation financière déterminée en phase esquisse, puis APD, puis définitivement en phase AOR.

L'estimation prévisionnelle totale de l'opération en phase « esquisse » est de 11.128.366 € HT.

Vu le CGCT ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention de désignation de représentation des maîtrises d'ouvrages entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et la C.C.P.R. et relative aux travaux de reconstruction du groupe scolaire de Toisinges, jointe à la délibération ;

- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Stéphane BOUVARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)